



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

Réf : 540/92/CG/01/...../EM/2025

COMMUNIQUE AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public en général et des Contribuables en particulier, que l'achat des marchandises doit être suivi par la demande d'une facture. Celui ou celle qui passera outre le contenu de ce communiqué se verra ses marchandises confisquées en l'absence de ladite facture.

Fait à Bujumbura, le 17 /02/2025

LE COMMISSAIRE GENERAL

Emmanuel MBONIHANKUYE

